

BULLETIN DE SERVICE

N° 101-16 Révision 4

Société Nouvelle Centrair

PLANEURS CENTRAIR 101 tous types

Page 1/2

OBJET:

COMMANDE D'AEROFREINS DANS FUSELAGE.

VALIDITÉ :

Planeurs Pégase tous numéros de série pour contrôle

Planeurs Pégase n'ayant pas eu la modification mineure 101-20 (planeur N° de série jusqu'à 101A0627 ou planeur n'ayant pas reçu la modification en réparation, cf Registre Individuel de Contrôle ou carnet de route du planeur) pour remplacement bras

d'aérofrein.

BUT:

Détecter des éventuelles criques au niveau du circuit de commande d'aérofreins dans le fuselage. Remplacer le bras d'aérofrein dans le fuselage pour les planeurs n'ayant pas la

dernière version de cette pièce

APPLICATION: Lors de chaque Visite Annuelle ou Grande Visite (contrôle). Avant prochain vol pour remplacement bras d'aérofrein (Voir

Nota 1)

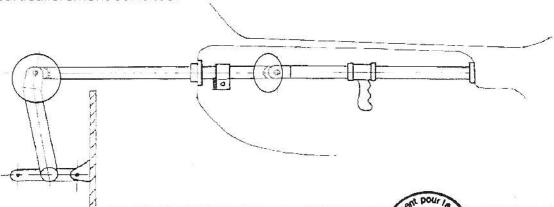
Dès réception pour le contrôle lié à la révision 4 du bulletin de

Service (voir Nota 2)

DESCRIPTION:

Le paragraphe VI de la section 5 du manuel d'entretien définit les procédures d'inspection des timoneries de commande de vol. Il précise entre autre qu'un examen de l'ensemble des commandes doit être effectué lors de chaque visite annuelle ou grande visite.

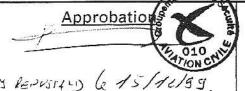
Nous tenons à attirer l'attention des utilisateurs sur l'importance de ces inspections et notamment sur la chaîne de commande des aérofreins dans le fuselage laquelle est particulièrement sollicitée.



Société Nouvelle CENTRAIR

Aérodrome - 36300 LE BLANC FRANCE

Tél: 02.54.37.07.96 - Fax: 02.54.37.48.64 37 PEPUSITIN



Classification

Impératif Recommandé Pour information



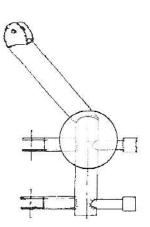
Société Nouvelle Centrair

BULLETIN DE SERVICE

N° 101-16 Révision 4

PLANEURS CENTRAIR 101 tous types

Page 2/2



Le circuit de commande des aérofreins depuis la poignée jusqu'au bras d'aérofreins du fuselage est représenté ci-dessus. Un contrôle visuel minutieux de toutes les parties soudées et en particulier des parties encerclées doit être effectué, si besoin, à l'aide d'un miroir et d'une lampe et après nettoyage, afin d'y déceler un éventuel début de crique.

Une telle inspection n'ayant, semble-t-il, pas été systématiquement effectuée lors des visites périodiques, nous recommandons d'effectuer le contrôle décrit ci-dessous sur chaque planeur lors de la prochaine visite de petit entretien.

Cette inspection doit être systématiquement effectuée lors de chaque visite annuelle et de chaque grande visite.

En cas de constatation de crique, prendre contact avec S.N. CENTRAIR pour l'informer du défaut constaté. Une réparation du planeur doit alors être réalisée avant tout nouveau vol.

NOTA 1: Etant donné la difficulté éventuelle d'analyse des soudures du bras d'aérofreins (repérées sur le croquis ci-dessus) par des opérateurs n'ayant pas l'habitude de tels contrôles, nous demandons, par mesure préventive, de remplacer ce bras par la pièce \$Y57D pour les planeurs équipés de branchement manuel des commandes d'ailerons et d'aéro-freins et la pièce \$Y818E pour les planeurs équipés de branchement automatique de ces commandes. Ces pièces ont été renforcées par sécurité pour limiter le risque d'apparition de criques en cas de fortes surcharges en utilisation et équipent d'origine les planeurs depuis le N° de série 101A0628.

NOTA 2: Des difficultés de montage sont apparues sur quelques planeurs. Pour éviter des problèmes éventuels, la notice de montage jointe aux pièces livrées a été modifiée pour expliciter certains contrôles à effectuer à la fin du montage (cf document 101BE1600 indice C).